

Arrêté n ° 31 - 2026 du 2 mars 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur et Madame SERRE, en vue d'obtenir un arrêté dans le cadre des travaux d'élagage route de Varenville à Bacqueville en Caux, par l'entreprise SARL LUCE, sise 10 A Route de la Forge - 76890 Saint-Pierre-Bénouville. Les travaux sont prévus sur la période du 9 au 13 mars 2026, et dureront une journée.

CONSIDERANT que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux d'élagage, la route de Varenville à Bacqueville-en-Caux sera fermée à la circulation sur la portion allant du n° 10 au n°12 route de Varenville.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers par l'entreprise chargée des travaux. Une signalisation adéquate devra être mise en place par l'entreprise SARL LUCE. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise en état.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Monsieur et Madame SERRE, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,
Le 2 mars 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

